

Pourquoi souscrire une assurance MEDOC, si j'ai déjà le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP)?

MEDOC vous offre une parfaite tranquillité d'esprit : non seulement il couvre plusieurs types de dépenses qui **ne sont pas** comprises dans le RSSFP, mais encore il accroît certaines des prestations que prévoit actuellement le RSSFP pour les voyages à l'extérieur de la province de résidence ou du Canada. Fait important à signaler, aucun régime d'assurance voyage sur le marché ne propose une couverture inférieure à 1 000 000 \$, d'où un écart possible de 500 000 \$; la protection offerte par MEDOC, par comparaison, peut atteindre 5 000 000 \$.

Voici quelques-uns des avantages que vous offre MEDOC, et qui ne sont pas inclus dans le RSSFP :

- Tous les membres de l'ANRF qui participent au RSSFP peuvent bénéficier de la protection offerte par le **régime de base** annuel MEDOC, sans égard à leur état de santé – il n'y a pas de questionnaire médical à remplir.
- La protection fournie par le **régime de base** annuel MEDOC s'applique à un nombre illimité de voyages d'une durée maximale de 40 jours chacun par année d'assurance, que ce soit à l'extérieur de la province de résidence ou à l'extérieur du pays.
- Comme le RSSFP n'accorde une protection que pour les voyages d'une durée maximale de 40 jours, MEDOC offre un **régime complémentaire** qui vous protège au-delà du 40^e jour. Tout sinistre survenu après le 40^e jour de voyage est couvert au premier dollar (1 \$), sans franchise. Vous pouvez aussi assurer uniquement les jours de voyage qui dépassent la période de 40 jours à laquelle s'applique le RSSFP, au moyen du **régime complémentaire Jour 41+** (ce régime MEDOC n'est proposé qu'aux membres de l'ANRF qui sont couverts par le RSSFP).
- Une assurance annulation, interruption et retard de voyage dont le montant peut atteindre 12 000 \$ par personne assurée, par voyage – le RSSFP n'offre pas ce type de protection.
- Une garantie retour du véhicule, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ – le RSSFP n'offre pas ce type de protection.
- Une garantie rapatriement de l'animal de compagnie, jusqu'à concurrence de 500 \$ – le RSSFP n'offre pas ce type de protection.
- Une couverture pour des soins infirmiers privés à l'hôpital – le RSSFP n'offre pas ce type de protection.
- Une couverture pouvant atteindre 5 000 \$ pour des soins dentaires d'urgence – le RSSFP prévoyant une protection maximale de 2 000 \$ par sinistre, vous pouvez demander une indemnité additionnelle atteignant au plus 5 000 \$, si vous avez MEDOC et que vos frais dentaires d'urgence dépassent 2 000 \$.
- Une couverture d'au plus 600 \$ s'appliquant à des soins d'urgence pour le soulagement d'une douleur dentaire – le RSSFP n'offre pas ce type de protection.

- Une couverture pouvant atteindre 50 \$ par jour, ou un total de 2 000 \$ par personne assurée, pour des frais hospitaliers accessoires (télévision, téléphone, etc.).
- Le RSSFP comprend une assurance maximale de 3 000 \$ pour le rapatriement ou l'inhumation – MEDOC couvre les frais qui dépassent cette somme, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
- Le RSSFP prévoit une indemnité maximale de 2 500 \$ pour tous les frais d'hôtel et de repas supplémentaires. La protection MEDOC peut atteindre 350 \$ par jour, ou un total de 3 500 \$ par personne assurée. Par conséquent, s'il survient une situation d'urgence pendant les 40 premiers jours de votre voyage et que vous effectuez ce type de dépenses, vous pouvez avoir droit à une indemnité de 2 500 \$ du RSSFP de même qu'à une indemnité additionnelle de 3 500 \$ du régime MEDOC, si vos frais d'hôtel et de repas supplémentaires dépassent 2 500 \$.
- Le RSSFP couvre 80 % du coût des médicaments prescrits à l'extérieur du Canada à la suite d'une situation d'urgence; MEDOC rembourse les 20 % qui restent.
- Une garantie bagages et effets personnels pouvant atteindre 1 500 \$ par personne assurée (3 000 \$ par famille) – le RSSFP n'offre pas ce type de protection.
- Une indemnité pouvant atteindre 100 000 \$ par personne assurée pour accident aérien et pour décès ou mutilation accidentels – le RSSFP n'offre pas ce type de protection.

L'ANRF, en partenariat avec Johnson Inc., s'efforce sans relâche de faire en sorte que ses membres reçoivent, en matière d'assurance voyage, les produits, les conseils et les services les meilleurs sur le marché. MEDOC répond à ce critère d'excellence pour les membres de l'Association.